

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

du 1^{er} janvier 2007

portant nomination de juges à la Cour de justice des Communautés européennes

(2007/7/CE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES
DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 223,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 139,

vu l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République de Bulgarie et de la Roumanie et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne, et notamment son article 46, paragraphe 1 et paragraphe 2, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) L'article 46, paragraphe 1 et paragraphe 2, premier alinéa, de l'acte d'adhésion précité prévoit la nomination de deux juges à la Cour de justice. Le mandat de l'un de ces juges expire le 6 octobre 2009. Ce juge est désigné par le sort. Le mandat de l'autre juge expire le 6 octobre 2012.

(2) Il convient dès lors de nommer, conformément audit article et après avoir procédé au tirage au sort qui y est visé, deux juges supplémentaires à la Cour de justice des Communautés européennes,

DÉCIDENT:

Article premier

Madame Camelia TOADER est nommée juge à la Cour de justice des Communautés européennes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 6 octobre 2009.

Article 2

Monsieur Alexander ARABADJIEV est nommé juge à la Cour de justice des Communautés européennes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 6 octobre 2012.

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2007.

Article 4

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} janvier 2007.

Le président
W. SCHÖNFELDER